Société Saint-Jean-Baptiste
DIOCÈSE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

La Pocatière, le 10 décembre 2018

Maitre Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Objet : Projet de Loi 141

Madame,

Notre assureur, Desjardins Sécurité financière, nous a avisés la semaine dernière du projet de Loi 141 visant à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières.

À la lecture de la documentation publiée sur votre site internet, il semble que cela sera surtout au niveau de la documentation à remettre au nouvel adhérent et aux différents échanges d'informations avec cet adhérent. Cependant, nous sommes conscients que l'arrivée et la multiplication des transactions de toutes sortes sur les sites internet multiplient les risques d'arnaques et qu'il devient important de bien encadrer ce type de transactions.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi 188, il y a maintenant plusieurs années, notre Société Saint-Jean-Baptiste a continué de faire évoluer ses manières administratives et aussi sa façon de recruter nos membres à notre Service d'Entraide dédié à une protection d'assurance vie.

Notre philosophie est toute simple. Il s'agit d'une assurance vie que nous qualifions d'assurance de proximité et de dépannage. Volontairement plafonnée à un maximum de 10 000 $, soit la moyenne des frais funéraires, nous sommes en mesure d'émettre le chèque couvrant la totalité de la protection de cette assurance dès que nous avons en main les deux documents nécessaires. Il s'agit d'une copie du certificat de décès que nous fournit l'entrepreneur funéraire et un formulaire de réclamation très simple à compléter. Dans la plupart des cas de réclamations, le chèque peut être émis très rapidement à la suite d'un décès. Dans certains cas, avant même les funérailles.

Donc, cette limite voulue du maximum de protection et la rapidité possible du versement du bénéfice d'une assurance vie nous permet de qualifier notre service comme en étant un de proximité et de dépannage.

... 2

Téléphone : 418 856-2185
1 800 265-2185
Télécopieur : 418 856-1991
Courriel : ssjblapoc@qc.aira.com

800, 6e Avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Pour faire leur réclamation, l'internet est de plus en plus populaire chez nos membres. Le télécopieur peut même être utilisé par l'entremise du réseau des caisses Desjardins. Ce réseau coopératif collabore généreusement avec notre Société Saint-Jean-Baptiste.

Le mot **cabinet** revient très souvent dans les textes du projet de Loi 141. Cela nous pose une certaine inquiétude. Notre choix de limiter volontairement le maximum de protection à 10 000 $ vise à ne pas nuire aux professionnels des cabinets de courtiers.

Nous sommes un dépanneur de proximité capable de fournir rapidement à la famille un montant minimal d'argent leur permettant d'affronter les incontournables dépenses urgentes.

Qu'en est-il du processus de recrutement de nos membres assurés? Comme il pouvait exister un risque que le futur adhérent puisse éventuellement recevoir une information incomplète lorsqu'il amorce sa démarche pour devenir un membre assuré, depuis 2006, nous avons mis en place une nouvelle façon de procéder pour le recrutement de nos futurs membres. Nous avons un réseau de Sociétés Saint-Jean-Baptiste locales dans bon nombre de municipalités de notre diocèse. Les secrétaires de ces Sociétés Saint-Jean-Baptiste locales ne fournissent aucune information technique. Si une personne démontre un intérêt pour devenir un membre assuré, le ou la secrétaire de cette Société Saint-Jean-Baptiste locale lui fournit un numéro de téléphone sans frais et c'est une employée très compétente de notre secrétariat diocésain qui prend en charge toute la procédure de l'adhésion. Nous n'avions pas de problèmes avant 2006, mais depuis cette date, nous sommes assurés de ne pas en avoir non plus.

Notre façon de fonctionner est efficace et sécuritaire. C'est la raison pour laquelle notre réputation est bien établie dans notre diocèse. Notez que nous n'avons pas de site internet.

Nous nous engageons à remplacer l'utilisation du **guide de l'adhérent** par la documentation qui émanera de la loi et que Desjardins Sécurité financière, notre assureur, se chargera de nous fournir accompagnée de toutes les informations pertinentes. D'ailleurs, c'est notre assureur qui nous guide dans nos façons de procéder.

Veuillez accepter, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

[redacted]

Claude Leblond
Directeur général

CL/ll